



# Convention partenariale

Talents lyonnais

AVENANT N°4

Il est convenu entre :

L'Université Jean Moulin Lyon 3,

Faculté de droit

Située 1C avenue des Frères Lumière – CS 78242 - 69372 Lyon Cedex 08

Représentée par M. Gilles BONNET, Président de l'Université,

Ci-après dénommée « Faculté de droit Lyon 3 »

Et

L'Université Lumière Lyon 2,

Faculté de droit Julie Victoire Daubié

Située 4 bis rue de l'Université - 69365 Lyon Cedex 07

Représentée par Mme Isabelle VON BUELZINGSLOEWEN, Présidente de l'Université,

Ci-après dénommée « Faculté de droit Lyon 2 »

Et

L'Institut d'études politiques de Lyon,

Situé 14, avenue Berthelot, 69007 Lyon

Représenté par Mme Hélène SURREL, directrice de l'institut,

Ci-après dénommé « IEP de Lyon »

Institut régional d'administration de Lyon

Parc de l'Europe Jean Monnet – CS 72076 – VILLEURBANNE CEDEX

Accueil : 04 72 82 17 17 – [accueil@ira-lyon.gouv.fr](mailto:accueil@ira-lyon.gouv.fr) - [www.ira-lyon.gouv.fr](http://www.ira-lyon.gouv.fr)

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce contrat, les parties attestent se conformer au Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Chaque partie déclare et garantit à l'autre partie qu'elle est strictement conforme au RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en rapport avec cette convention »



Et

L’Institut régional d’administration de Lyon,

Situé Parc de l’Europe Jean Monnet, 69616 VILLEURBANNE

Représenté par Mme Catherine PRUDHOMME, directrice de l’institut,

Ci-après dénommé « IRA de Lyon »

Et

La Cordée

Située 2 avenue de l’Observatoire, 75 006 PARIS

Représentée par Mme Rebecca DEPREZ, Co-présidente

Ci-après dénommée « La Cordée »

ci-après désignés collectivement les « parties ».

## Article 1 : Objet

L’annexe au présent avenant remplace l’annexe 2 de la convention partenariale « Classe Talents lyonnais » signée le 10 décembre 2021.

Les autres articles de ladite convention restent quant à eux inchangés.

Fait à Lyon, en un exemplaire, le 18 novembre 2025



**Talents**  
du service public



## ANNEXE 2

### Répartition de la subvention

Année scolaire 2025-2026

La répartition de la subvention entre les établissements suit très directement le nombre d'étudiants Talents accueillis dans chaque parcours.

Le tableau suivant présente la répartition de la subvention 2025-2026 en fonction du nombre de préparationnaires « Talents » inscrits dans les différents parcours.

Tableau 1 - Classe préparatoire Talents lyonnais 2025-2026 (nombre de Talents, répartition de la subvention)

Partenaires	Nombre de « Talents » effectivement accueillis au 24 octobre 2025	Répartition de la subvention
Association La Cordée		Appui forfaitaire : 7 500€
IEP Lyon CPAG	11	$11 \times 6\,350 \text{ €} = 69\,850 \text{ €}$
IRA de Lyon	13	$13 \times 6\,350 \text{ €} = 82\,550 \text{ €}$
Lyon 2	9 (M1 Concours Haute FP) 10 (M2 Concours Haute FP)	$19 \times 6\,350 \text{ €} = 120\,650 \text{ €}$
Lyon 3	4 (Parcours Carrières publiques) 2 (Parcours Douanes) 1 (Parcours Magistrats administratifs)	$7 \times 6\,350 \text{ €} = 44\,450 \text{ €}$
<b>TOTAUX</b>	<b>50 élèves</b>	Programmés : 325 000€ (50 places subventionnées)  A répartir effectivement : $50 \times 6\,500 = 325\,000 \text{ €}$

Institut régional d'administration de Lyon

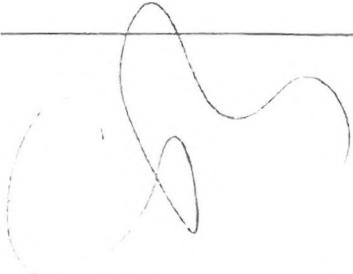
Parc de l'Europe Jean Monnet – CS 72076 – VILLEURBANNE CEDEX

Accueil : 04 72 82 17 17 – [accueil@ira-lyon.gouv.fr](mailto:accueil@ira-lyon.gouv.fr) - [wwwира-lyон.gouv.fr](http://wwwира-lyон.gouv.fr)

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce contrat, les parties attestent se conformer au Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Chaque partie déclare et garantit à l'autre partie qu'elle est strictement conforme au RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en rapport avec cette convention »



Gilles BONNET, Président de l'Université Jean Moulin  
Lyon 3



Catherine PRUDHOMME, Directrice de l'IRA de Lyon



Hélène SURREL, Directrice de l'IEP de Lyon

Mme Isabelle VON BUELZINGSLOEWEN, Présidente  
de l'Université Lumière Lyon 2

Rebecca DEPREZ, Co-présidente de La Cordée